



B2 et fonction publique territoriale

Par **Polskihool**, le **10/09/2008** à **14:58**

Bonjour, je suis nouveau sur ce forum, je viens vous demander de l'aide car personne ne me répond clairement.

Donc je suis lauréat d'un concours de la fonction publique territoriale, et en mai 2003, j'ai été condamné pour vol simple avec au final une amende de 300 euros et 100 euros de dommage et intérêt, je voulais savoir:

-est-ce inscrit sur le bulletin 2?

-si oui, dois-je le vérifier en demandant la lecture de mon casier judiciaire ou demander directement un effacement de casier judiciaire?

Par **Polskihool**, le **12/09/2008** à **03:45**

j'ai contacté le service d'exécution des peines du tgi compétent, si mon casier est vierge il me le signale, sinon ma requête sera étudiée et si acceptée, une audience en chambre des conseils pourrait avoir lieu